



Annecy, le 1^{er} juillet 2022

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réinstallé sur Annecy

Les principaux acteurs de la politique territoriale de sécurité et de sûreté locales étaient réunis mercredi 29 juin dernier pour la première plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Annecy. La prévention de la délinquance et la lutte contre les violences intrafamiliales et la protection des espaces publics vont être au cœur du plan d'action voté en fin de séance pour l'année à venir.

Une première formation plénière pour impulser la dynamique partenariale

A l'initiative de la Ville d'Annecy, le comité restreint, s'est réuni en février 2022 afin de fixer le cadre, les bases juridiques et les premiers objectifs, partagés entre tous les membres, du CLSPD. Il a émis le souhait de composer cette instance de concertation de membres diversifiés, et issus de tous les champs de la société : élus, acteurs éducatifs, sociaux, économiques, forces de l'ordre, représentants de la justice, de l'accès à l'emploi, à la santé, au transport et au logement, de l'action sociale...

L'ensemble des représentants membres du CLSPD sont précisés dans l'arrêté accessible sur l'espace presse.

L'ordre du jour de cette première formation plénière était le suivant :

1. Appel des membres et installation du CLSPD
2. Ouverture de la séance par le Maire
3. Présentation et adoption du règlement intérieur et de la charte déontologique par le maire-adjoint en charge de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention
4. Présentation des diagnostics locaux de sécurité par le Directeur départemental de la Sécurité publique et le Colonel de la Gendarmerie Nationale
5. Orientations de la politique pénale sur le territoire par la Procureure de la République
6. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : présentation des axes prioritaires du plan d'actions
7. Clôture par le Préfet de la Haute-Savoie

Les membres du comité restreint

- Le maire d'Annecy – président
- Le Préfet
- Le Président du Conseil départemental
- La Procureure de la République
- Le Directeur départemental de la Sécurité publique
- Le Colonel de la Gendarmerie Nationale
- Le Directeur académique des services de l'Education nationale

A propos du CLSPD

Instance obligatoire pour toute commune de plus de 5 000 habitants, le CLSPD permet de coordonner et de rendre plus efficace l'action des principaux acteurs de la sécurité et de la prévention. Constitué de fait après la fusion, il ne s'était plus réuni en séance plénière pour la commune nouvelle depuis 2018.

Un plan d'action pour 2022 autour de 4 axes principaux

1. Prévenir la délinquance dès le plus jeune âge : identifier les mineurs exposés à la délinquance et mobiliser les moyens disponibles pour prévenir le passage à l'acte

- Identifier précocement les mineurs exposés à la délinquance.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité pour les mineurs en rupture familiale.
- Rappeler à l'ordre les mineurs et jeunes majeurs ayant commis des incivilités. Prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs.
- Prévenir la radicalisation et les dérives sectaires.
- Prévenir les addictions

« L'ambition que nous partageons est claire : elle est d'apaiser la ville, en répondant aux problématiques de prévention de la délinquance dès le plus jeune âge, de sécurité et de tranquillité de l'espace public. Au-delà, il s'agit aussi de répondre aux difficultés et au mal-être de certains de nos concitoyens, de lutter contre le décrochage scolaire, d'agir en soutien à la parentalité et aux familles, de contrer l'augmentation des violences intrafamiliales, d'améliorer l'aide et l'accompagnement apportés aux victimes et de protéger les plus vulnérables. »

François Astorg, maire d'Annecy

2. Protéger les personnes vulnérables : soutenir et impulser les initiatives engagées pour lutter contre les violences intrafamiliales et développer une culture préventive.

- Lutter contre les violences intrafamiliales.
- Lutter contre les abus sexuels sur mineurs.
- Prévenir les atteintes sur les personnes âgées.
- Lutter contre le harcèlement scolaire.

Signature de la convention relative à l'hébergement du/de la conjoint(e) violent(e) dans le cadre de violences conjugales

Le parquet d'Annecy et l'association d'Aide aux Victimes et Interventions Judiciaires des Savoie (AVIJ) ont procédé à la signature de cette convention visant à réprimer les violences commises au sein du couple, priorité de la politique pénale du parquet d'Annecy. Cette convention a pour but de permettre la mise en œuvre de la mesure d'éloignement temporaire des auteurs de violences conjugales en précisant les conditions d'intervention de chacun. Afin de protéger les familles victimes, la Ville d'Annecy met à disposition un logement permettant l'éviction du conjoint(e) violent(e).

3. Améliorer la tranquillité publique : développer la protection des espaces publics.

- Développer la vidéoprotection.
- Créer un observatoire local de la tranquillité.
- Améliorer la prévention situationnelle.
- Renouveler les dispositifs de sécurisation des réseaux de transports publics.
- Déployer une politique de la médiation.
- Développer la coordination des dispositifs de lutte contre les occupations « de l'espace public nuisibles »
- Apaiser la vie nocturne

4. Inscrire la gouvernance du CLSPD dans une dynamique partenariale

« La prévention de la délinquance est une politique publique ayant pour ambition l'amélioration durable et visible au quotidien de la sécurité et de la tranquillité de nos concitoyens. Parce qu'elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice, elle ne peut fonctionner qu'avec le concours de tous : services de l'Etat, forces de l'ordre, Justice, éducation nationale, maire et élus, services de la Ville, associations et citoyens. Elle doit aussi s'adapter aux nouvelles formes de délinquance. Le cadre du CLSPD pour la commune nouvelle d'Annecy et le plan d'action adopté en séance plénière permettront d'amplifier les synergies entre les acteurs de la prévention, de donner une impulsion nouvelle à cette dynamique nécessairement partenariale, mais doit aussi être le lieu permettant d'entendre les attentes des acteurs socio-économiques du territoire et d'y répondre. »

Alain Espinasse, Préfet de la Haute-Savoie

Contacts presse :

- Ville d'Annecy : presse@annecy.fr
- Préfecture : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr